



# SEPTEME

## Fonds Commun de Placement d'Entreprise éligible aux PERCO à forfait social réduit

### Fiche technique

Gérant du fonds	François Delgorgue		
Date de création	27 juillet 2015		
Classification (Banque de France)	Mixte		
Valeur liquidative	101.26	le	29/03/2018
Actif net	3 M euros		
n° agrément AMF	990000114939		
Valorisation	Hebdomadaire, le vendredi		
Affectation des résultats	Capitalisation		
Frais de gestion maximum	1,20% ttc de l'Actif net		
Droit d'entrée	2,75% ttc max		
Droit de sortie	néant		
Dépositaire	Caceis Bank France		
TCCP	Prado Epargne		
Centralisation des ordres	Jusqu'à J-1		

### Compte-rendu d'investissement

L'allocation d'actifs de votre Fonds Commun de Placement d'Entreprise est très diversifiée et:

- privilégie des fonds gérés par des sociétés de gestion entrepreneuriales françaises
- complète l'analyse financière classique avec des critères extra-financiers (Environnement, Sociaux et Gouvernance ou ISR).

L'éligibilité au PERCO à forfait social réduit est portée par l'investissement en fonds PEA-PME et en titres de sociétés éligibles qui ont de forts impacts économiques et sociaux dans nos Régions.

*Bis repetita* en mars : les marchés sont excités, dans un contexte de défiance alimentée par les tweets intempestifs du président américain. C'est la guerre commerciale qui est maintenant déclarée, à l'acier européen et par ricochet l'industrie automobile, allemande en particulier. Puis ce sont les Chinois qui sont le coeur de la cible. Le mal est fait, après les craintes de surchauffe, les pays, secteurs et sociétés exportateurs subissent de plein fouet les anticipations d'un ralentissement drastique des échanges et partant de la croissance mondiale.

Le secteur bancaire européen n'est pas en reste avec l'instabilité politique en Italie et le dossier Deutsche Bank qui empoisonne les esprits. Enfin, la poursuite de la tourmente sur les valeurs de la technologie américaine a maintenu ce compartiment de la cote sous forte pression. Peu d'opérations sur votre FCPE durant la période sous revue.

La baisse des marchés a été quelque peu accentuée sur les sociétés de moindre capitalisation qui ont rendu en mars une partie de leur forte surperformance de 2017. Ainsi notre couverture, positionnée sur l'Eurostoxx50 ne l'a pas totalement amortie.

Autre impact défavorable sur le mois, l'annonce d'un remboursement anticipé d'obligation Aviva dans des conditions non contractuelles qui a pesé sur les obligations des banques et assureurs. Après avoir fait volte-face, la situation revient peu à peu à la normale. Nous en avons profité pour céder nos titres en direct (non concernés par cet épisode) pour augmenter la diversification de notre fonds sur une stratégie d'arbitrage sur actions. Avec une exposition aux actions de 30 %, le fonds conserve une bonne marge de manoeuvre et se positionne de façon opportuniste pour le 2<sup>e</sup> trimestre.

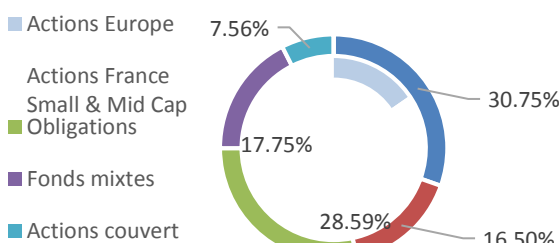
### Description

Le fonds SEPTEME est un FCPE (art. L. 214-164) de classification AMF Diversifié. Son objectif de gestion est d'apporter, sur un horizon de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, un indice composite 70% EONIA capitalisé + 30% Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis.

### Performances

	mois	depuis début 2018	1 an glissant
Septeme	-1.21%	-0.90%	5.12%
Indice de référence	-0.66%	-1.11%	-0.56%

### Allocation



Sources des données : Bloomberg, Finance SA

### Achats

FCP :  
Axiom Long Short

### Ventes

Obligations :  
AXA  
CNP